

## **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques**

**Vingt-septième session**  
**Genève, 18 – 21 septembre 2012**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

*adopté par le comité*

#### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

1. M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la vingt-septième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et a souhaité la bienvenue aux participants.
2. M. Marcus Höpferger (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

#### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS**

3. M. Imre Gonda (Hongrie) a été élu président et M. Andrés Guggiana (Chili) et Mme Ahlem Sara Charikhi (Algérie) ont été élus vice-présidents du comité.

#### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCT/27/1 Prov.2) contenant un nouveau point intitulé "Contribution du SCT à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action de l'OMPI pour le développement" et une modification du libellé du point 11 de l'ordre du jour, qui se lit "Résumé présenté par le président".

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE**

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/27/9.
6. Le SCT a approuvé la représentation de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) à ses sessions.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT RÉVISÉ DE LA VINGT-SIXIÈME SESSION**

7. Le SCT a adopté le projet de rapport révisé résultant de la reprise de la vingt-sixième session (document SCT/26/9 Prov.2), sous réserve de l'adjonction de la délégation du Pakistan à la liste des membres au paragraphe 2.

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS**

*Projet d'articles et projet de règlement d'exécution sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels et Étude sur l'incidence éventuelle des travaux du SCT sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels*

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCT/27/2, 3 et 4.
9. Le président a déclaré que le SCT avait fait des progrès en ce qui concerne le projet d'articles et le projet de règlement d'exécution. Le Secrétariat a été prié d'établir, pour examen par le SCT à sa vingt-huitième session, des documents de travail révisés qui devraient rendre compte de toutes les observations formulées durant la présente session et qui mettraient en évidence les différentes propositions présentées par les délégations au moyen de crochets, de biffures, de soulignements ou de notes de bas de page, le cas échéant.
10. Il a déclaré en outre qu'aucune délégation n'était opposée à l'idée que ces travaux puissent aboutir à un instrument international. De même, l'examen, dans le cadre de ces travaux, de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités n'avait suscité aucune opposition.
11. Le SCT ne s'est pas accordé sur la poursuite des travaux concernant l'Étude sur l'incidence éventuelle des travaux du SCT sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels.
12. De même, le SCT ne s'est pas accordé sur la formulation d'une recommandation à l'intention de l'Assemblée générale de l'OMPI au sujet de la tenue d'une conférence diplomatique.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : MARQUES**

*Réunion d'information sur le rôle et la responsabilité des intermédiaires sur l'Internet dans le domaine des marques*

13. Le président a indiqué en conclusion que le SCT ne souhaitait pas poursuivre les travaux sur cette question et que cette dernière ne resterait pas inscrite à l'ordre du jour du SCT.

*Compte rendu de la situation concernant les aspects relatifs aux marques dans le contexte de l'expansion du système des noms de domaine*

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/27/8.

15. Le président a conclu que le SCT avait pris note du document SCT/27/8 et que le Secrétariat était prié de tenir les États membres informés de l'évolution du système des noms de domaine.

*Protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques*

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCT/25/4, SCT/27/5, SCT/27/6 et SCT/27/7.

17. Le président a indiqué en conclusion que le SCT avait demandé au Secrétariat de préparer une étude conformément au mandat défini à l'annexe du présent document.

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉNOMINATIONS COMMUNES INTERNATIONALES (DCI) POUR LES SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES**

*Exposé sur le WHO Global Data Hub for INNs présenté par une représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)*

18. Le SCT a pris note de l'exposé présenté par la représentante de l'OMS.

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES**

19. Le président a relevé qu'aucune intervention n'avait été faite sous ce point de l'ordre du jour.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRIBUTION DU SCT À LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RESPECTIVES DU PLAN D'ACTION DE L'OMPI POUR LE DÉVELOPPEMENT**

20. Le président a indiqué qu'un certain nombre de délégations avaient fait des déclarations sur la contribution du SCT à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Il a précisé que toutes les déclarations seraient consignées dans le rapport sur la vingt-septième session du SCT et qu'elles seraient transmises à l'Assemblée générale de l'OMPI conformément à sa décision de 2010 relative au mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

21. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président figurant dans le présent document.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION**

22. Le président a prononcé la clôture de la session le 21 septembre 2012.

[L'annexe suit]

**BARBADE ET JAMAÏQUE**  
**PROPOSITION RÉVISÉE D'ÉTUDE SUR LA PROTECTION DES NOMS DE PAYS**  
**20 SEPTEMBRE 2012**

**Objectif**

L'objectif des travaux décrits ci-dessous est de définir les meilleures pratiques possibles pour la protection des noms de pays contre leur enregistrement en tant que marques ou éléments de marques.

**Cadre de l'étude**

Dans le prolongement des travaux prescrits par le SCT sur les noms de pays, dont rendaient compte les documents SCT/24/6 et SCT/25/4, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), à sa vingt-septième session, charge le Secrétariat de l'OMPI de mener à bien les activités ci-après.

Le Secrétariat réalisera, en faisant appel s'il y a lieu à un expert externe, une étude sur les dispositions et pratiques en vigueur dans les législations nationales et régionales touchant la protection des noms de pays dans le domaine de l'enregistrement des marques, ainsi que sur les meilleures pratiques liées à l'application de ces dispositions.

Outre les législations en vigueur ou imminentes, cette étude puisera également dans la jurisprudence existante, dans le domaine des marques, concernant les noms de pays, qui sera disponible dans les juridictions nationales et régionales des États membres de l'OMPI.

L'étude aura pour résultat une présentation ciblée des différentes législations relatives aux marques et, dans l'alternative, des textes de lois et pratiques non liés aux marques mis en place par les États membres pour protéger les noms de pays; elle traitera notamment des motifs de refus ou de radiation. L'étude devrait viser à donner un aperçu détaillé des diverses méthodes adoptées pour protéger les noms de pays, et mettre en avant des caractéristiques ou des éléments qui pourraient être considérés comme des pratiques recommandées potentielles ou des aspects susceptibles de renforcer la protection des noms de pays.

**Décision**

*Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), à sa vingt-septième session, demande au Secrétariat de l'OMPI de réaliser l'étude sur la protection des noms de pays et de la présenter à la vingt-neuvième session du SCT.*

[Fin de l'annexe et du document]